

**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le
7 mai 2015**

Présidence : Mme Nicole Fisquet Perrier

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et celui de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis municipal n° 564/15, relatif à une demande de crédit d'investissement pour le remplacement du système d'exploitation de la STAP de Corcelettes - les Pins.

Article 2 : Un crédit de CHF 870'000.- lui est accordé à cet effet

Article 3 : La dépense nette sera portée au compte « dépenses d'investissement » et amortie en 30 ans.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à contracter un emprunt de CHF 870'000.- auprès de l'établissement de son choix, à amortir en 30 ans.

Ainsi délibéré en séance du 7 mai 2015.

La Présidente :



Nicole Fisquet Perrier



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich